

Service : Finances

Objet : Examen du budget primitif de l'exercice 2020

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT	2
a) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 38 078 272 €.....	2
FONCTIONNEMENT DES SERVICES (chapitre 011) 9 072 743 €.....	2
L'évolution des charges à caractère général par rapport au budget N-1 résulte des évolutions suivantes :	3
FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012) : 16 080 000 €	3
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) : 7 170 264 €	4
CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66) : 781 000 €	6
CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67) : 53 111,41 €	6
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS (chapitre 68) : 50 000 €	7
AUTOFINANCEMENT (chapitres 042 et 023) : 4 095 221,53 €	7
b) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 38 078 272 €.....	7
PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70) : 3 532 733 €.....	7
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74) : 7 096 608 €.....	9
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75) : 1 270 206 €	10
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (chapitre 78) : 20 000 €	10
ATTÉNUATIONS DE CHARGES (chapitre 013) : 200 000 €.....	10
RECETTES EXCEPTIONNELLES (chapitre 77) : 357 328 €.....	10
RECETTES D'ORDRE (chapitre 042) : 382 520 €	11
RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (chapitre 002) : 1 911 717,53 €	11
B/ SECTION D'INVESTISSEMENT	11
a) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 18 275 105 € y compris reports	11
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 3 205 000 €	11
ÉTUDES-LOGICIELS (chapitre 20) : 631 269 €	12
SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (chapitre 204) : 308 000 €	12
TRAVAUX (chapitre 23) : 7 312 500 €.....	13
b) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 18 275 105 € y compris reports.....	13
DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10) : 3 726 552 €	14
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 3 155 000 €	15
PRODUIT DE CESSON D'IMMOBILISATION (chapitre 024) : 950 000 €.....	15
MOUVEMENT D'ORDRE (chapitres 021- 040) : 3 938 101,76 €	15
LES RESTES A RÉALISER	15

Le Budget Primitif (BP) 2020 est proposé en équilibre sur les deux sections pour un montant total de 56 353 377 € :

➤ **En fonctionnement :**

Le budget de fonctionnement est équilibré à 38 078 272 € (contre 35 172 517 € en 2019) sans augmentation des taux de fiscalité. Hors opérations d'ordre (chapitre 023 et 042) la section de fonctionnement s'élève à 33 983 051 € en 2020 contre 31 644 415 €.

Le niveau de service est maintenu et prend en compte la poursuite de l'intégration des crèches départementales en 2019.

➤ **En investissement :**

La section est équilibrée à 18 275 105 €. Elle intègre principalement le réaménagement de la place de la Gare et les travaux de construction du nouveau CAEL.

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 38 078 272 €

Elles comprennent des dépenses réelles et des dépenses dites d'ordre.

Les dépenses réelles : (chapitres 011- 012 - 022 - 014 - 65 - 66 – 67- 68) : 33 983 051 €

Chapitre	Libellé	Total budgété		Inscriptions	
		N-1		BP	
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL		7 030 644		9 072 743
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES		15 840 000		16 080 400
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		751 200		775 533
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT		50 000		0
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		7 003 187		7 170 264
66	CHARGES FINANCIERES		866 000		781 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		83 384		53 111
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS		20 000		50 000
			31 644 415		33 983 051

FONCTIONNEMENT DES SERVICES (chapitre 011) 9 072 743 €

On notera la part prépondérante dévolue à cinq politiques publiques :

1. le fonctionnement des services de la ville (dont les dépenses relatives à l'informatique et aux services techniques qui ne sont pas affectées à d'autres politiques publiques; les assurances, les ressources humaines, la commande publique, les finances et autres services support),
2. les dépenses relatives à l'enseignement (il s'agit des écoles maternelles et élémentaires),
3. l'entretien des voiries (dont les dépenses relatives à l'éclairage public),
4. la famille (ce sont principalement les dépenses relatives aux crèches),
5. la culture (dont les dépenses de gestion de la médiathèque)

Fonction	Total budgété	Inscriptions
	N-1	BP
0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	1 972 064	2 162 702
1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	68 815	84 734
2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	1 601 649	1 300 287
3 CULTURE - MEDIATHEQUE	471 518	462 086
4 SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	351 300	324 465
5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	194 446	188 527
6 FAMILLE - CRECHES	709 636	2 674 797
7 LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	235 741	202 720
8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	1 407 036	1 648 924
9 ACTION ECONOMIQUE - MARCHE	18 439	23 500
Total	7 030 644	9 072 743

L'évolution des charges à caractère général par rapport au budget N-1 résulte des évolutions suivantes :

- **Pour les services généraux (+190K€), les principales évolutions sont les suivantes:**
 - +15 K€ relatifs à la création d'un site internet pour le théâtre de l'Agoreine ainsi que la mise en place d'une billetterie dématérialisée.
 - + 140K€ pour l'achat de masques
 - **Pour la sécurité, les principales évolutions sont les suivantes:**
 - +16K€ relatifs au renforcement de la formation des policiers municipaux
 - **Pour l'enseignement, les principales évolutions sont les suivantes :**
 - 301 K€ relatifs à une première estimation de l'impact de la période de confinement sur le marché de restauration scolaire
 - **Pour le sport et la jeunesse, les principales évolutions sont les suivantes :**
 - 26K€ pour les centres de loisirs prenant en compte une moindre fréquentation annuelle
 - **Pour interventions sociales et santé, les principales évolutions sont les suivantes :**
 - 6 K€ de prévention et de développement social
 - **Pour la famille (+ 1965K€), les principales évolutions sont les suivantes:**
 - +2083 K€ pour les crèches correspondant à la régularisation 2018 des charges de personnel des anciennes crèches départementales par le conseil départementales. Cette dépense est équilibrée avec une recette équivalente au chapitre 74.
- Le solde est la prise en compte de la période de confinement pour les dépenses.
- **Pour le logement (-33K€)** le montant total des dépenses s'élève à 202K€ et correspond aux impôts fonciers dus sur le patrimoine privé de la Ville.
 - **Pour l'aménagement et services urbains (+242K€), les principales évolutions sont les suivantes :**
 - +100 K€ pour la mise en service de la place de la gare (nettoyage, entretien des fontaines, toilettes)
 - +94K€ pour la taxe sur les bureaux et les surfaces commerciales
 - **Pour l'action économique (+5K€)** pour les dépenses relatives au marché.

FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012) : 16 080 000 €

Les charges de personnel et frais assimilés inscrites au BP 2020 s'élèvent à 16 080 K€. Ce chapitre correspond aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes (l'assurance du personnel et certaines prestations sociales légales).

L'augmentation est de 1,5 %, soit + 240 K€, par rapport au budgété 2019.

En 2020, des mesures réglementaires augmentent la masse salariale pour 167 K€ :

- La prise en compte du « glissement – vieillesse – technicité » (GVT) pour 137K€ correspondant aux avancements d'échelon; (PPCR) Parcours professionnels, carrières et rémunérations »;
- Les élections municipales (30 K€) ;

Ensuite, la Ville poursuit l'intégration des crèches départementales (+100K€)

Enfin, la collectivité propose de valoriser les agents qui se sont particulièrement investis et dont la présence sur le terrain, notamment par un contact avec les usagers a pu être constatée à travers l'attribution d'une prime exceptionnelle liée à l'épidémie de Covid-19.

ATTENUATION DE PRODUIT (chapitre 014): 775 533 €

FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : 520 000 €

Bien que comptabilisé en dépense de fonctionnement, le fonds est alimenté par ponction à la source de nos recettes fiscales.

Bourg-la-Reine est en effet contributrice à ce fonds en raison de son potentiel fiscal qui reste élevé et de son revenu moyen par habitant, supérieur à la moyenne nationale.

Reversement stationnement : 143 000 €

Il s'agit de la somme reversée au délégataire pour le stationnement sur voirie.

Reversement du produit des amendes de police à la région Île-de-France et à Île-de-France Mobilité : 102 K€

La réforme du stationnement payant a entraîné à partir de 2018 un changement dans la nature et la perception des recettes des différentes entités concernées. Les exercices 2018 et 2019 ont été exceptionnels du fait du décalage de deux ans entre le versement des amendes de police et leur remplacement par le forfait post stationnement (FPS). La réforme prend son plein effet en 2020. Sur la base d'un premier bilan financier, le bloc communal anticipe une perte de produit par rapport au système précédent. Les montants définitifs ne seront connus que fin 2020.

Depuis l'entrée en vigueur de la dépenalisation du stationnement au 1er janvier 2018, la Ville perçoit la totalité de la dotation de l'État relative aux amendes de police liées à la circulation (non-respect d'un feu rouge ou d'un stop par exemple) mais ne perçoit plus de recettes concernant les amendes émises au titre du stationnement du fait de l'entrée en vigueur du forfait post-stationnement.

Le reversement de la part départementale et régionale de la taxe de séjour 6,4K€

Conformément à la délibération du conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 27 mars 2019 et à la loi de finances pour 2019, la Ville doit reverser au Département et à la région Île-de-France le produit tiré des taxes additionnelles à la taxe de séjour communale. La part départementale est consacrée au financement des actions du conseil départemental en matière de tourisme ; la part régionale participe au financement de la Société du Grand Paris.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) : 7 170 264 €

CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES : 5 941 490 €

Il s'agit des contributions obligatoires au profit d'organismes. Ces participations se répartissent de la manière suivante :

Nature	Total budgété		Inscriptions	
	N-1		BP	
6541 CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	11 147		5 000	
6542 CREANCES ETEINTES	3 853		20 000	
65541 CONTRIBUTIONS AU FONDS DE COMPENSATION DES CHARG.T	5 128 000		5 250 000	
65548 AUTRES CONTRIBUTIONS	42 360		72 010	
6558 AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	162 500		134 861	
657362 CCAS	370 175		453 018	
65888 AUTRES	6 200		6 601	
Total Chapitre	5 724 235		5 941 490	

Suite à la création de deux nouvelles entités intercommunales au 1er janvier 2016, la Métropole du Grand Paris (MGP) et le Territoire Vallée Sud Grand Paris, une part des recettes fiscales perçues par la Ville doit être reversée au FCCT « Fonds de compensation des charges territoriales » du territoire Vallée Sud Grand Paris. Bourg-la-Reine sert toujours d'intermédiaire et les écritures comptables inscrites au budget se

retrouvent donc à la fois en dépenses et en recettes pour 5,25 millions d'euros. Pour information le montant versé en 2018 s'est élevé à 5 104 K€.

Les autres contributions (65548) comprennent principalement les contributions Vélib et Autolib (53K€) ainsi que les contributions SIGEIF et SIPPEREC (16K€).

Les autres contributions obligatoires (6558) sont composées de la participation de la Ville aux frais de scolarité à l'Institut Notre Dame(120K€) et à la commune de Sceaux (14K€).

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 988 792 €

Libellé	Total budgété	Réalisé	Inscriptions
	N-1	N-1	BP
AMIS ET ANCIENS ELEVES LYCEE LAK	0	0	500
ASS REP ANC COMBATTANT AMITIE SO LE SOUVENIR FRANCAIS	50	50	50
ASS GENERALE FAMILLES BOURG LA R	300	300	300
GEPSM GROUPEMENT D ENTRAIDE DU ILE DE FRANCE EN VARSOVIE	16 400	16 400	16 000
ASS COMITE BOURG LA REINE DE LA	70 034	70 034	70 034
ASSOCIATION REGINABURGIENNE D'AM	1 000	1 000	1 000
ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES BO	242	242	242
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	6 700	6 700	6 700
UNC UNION NATIONALE DES COMBATTA	416	416	416
CERCLE PHILATELIQUE & CARTOPHILE	1 439	1 439	1 439
COMITE D'ENTENTE DES ANCIENS COM	195	195	0
AU FIL DU TEMPS	80	80	80
CAVALIER DE LA REINE	1 750	1 750	1 750
VILLE DE BOURG-LA-REINE	1 800	1 800	0
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES	201 406	101 406	98 511
LOCALES			
FONJEP	87 225	87 225	88 668
ASSOC AMIS CONSERV BOURG LA REIN	300	300	300
RENCONTRES POETIQUES DE	450	450	450
CAEL CENTRE ANIMATION EXPRESSION	387 340	387 340	387 340
CULTURE - MEDIATHEQUE	475 315	475 315	477 758
LES DAUPHINS SCEAUX BOURG LA REI	1 020	1 020	1 020
ESPERANCE DE BOURG LA REINE	22 700	22 700	22 700
UNI'SON	3 385	3 385	3 385
ASBR ASS SPORTIVE DE BOURG LA RE	170 160	170 160	175 160
JUDO CLUB DE BOURG LA REINE	2 000	2 000	2 000
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	199 265	199 265	204 265

Libellé	Total budgété	Réalisé	Inscriptions
	N-1	N-1	BP
BLR DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE	400	400	400
ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET CULTU	0	0	2 600
ATELIERS AMASCO - JOUER ET APPRE	0	0	3 000
UNAPEI HAUTS DE SEINE	0	0	1 173
CROIX ROUGE FRANCAISE	11 500	11 500	11 500
HABITAT ET HUMANISME ILE DE FRAN	4 000	4 000	4 000
ASS DEVELOP INTERCOMMUNAL DES B	5 725	5 725	5 725
APF ASS DES PARALYSES DE FRANCE	200	200	200
ASS FRANCE ALZHEIMER HAUTS DE SE	500	500	500
ASAD ASS DE SOINS DOMICILE	108 755	108 755	95 955
CENTRE D INFORMATION SUR LES DRO	1 250	1 250	1 250
SECOURS CATHOLIQUE	3 800	3 800	3 800
AJR ASS POUR LES JEUNES	0	0	16 510
AUFEM ASSOCIER ET UNIR LES FEMME	23 500	23 500	23 500
APEI SUD AMIS ET PARENTS DE PERS	1 173	1 173	0
ASS DEPART PROTECTION CIVILE	1 045	1 045	1 045
ASSOC DINAMIC MEDIATION FAMILIAL	520	520	520
ASS DEP AIDE VICTIMES INFRACTION	1 000	1 000	1 000
ASSOCIATION DE DEFENSE ET PROTEC	300	300	300
ASS DEP PUPILLES ENSEIG PUBLIC 9	205	205	205
UNAFAM	150	150	150
ASS VALENTIN HAUY SCE AVEUGLES M	205	205	205
SECOURS CATHOLIQUE	500	500	1 500
INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	164 728	164 728	175 038
OFFICE DE TOURISME	33 738	33 738	33 220
ACTION ECONOMIQUE - MARCHE	33 738	33 738	33 220
	1 074 452	974 452	988 792

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : 453 018 €

Cette subvention se divise en trois parts :

- le reversement de la part « coordination gérontologique » pour 21 343 €;
- la subvention d'équilibre pour 406 675 €
- le versement d'une aide alimentaire exceptionnelle aux familles pour 25 000 €.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES : 264 982 €

Ce montant comprend les indemnités, les cotisations sociales ainsi que les coûts de formation des élus.

CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66) : 781 000 €

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette pour 2020.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67) : 53 111,41 €

Elles comprennent notamment :

- les bourses communales pour les collégiens dont la famille justifie des revenus modestes (18 000 €);
- les prix alloués lors de manifestations et concours (6 000 €)
- les frais pour opérations comptables (titres annulés sur exercices antérieurs, frais de justice...);

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS (chapitre 68) : 50 000 €

Il s'agit d'une dotation aux provisions pour créances irrécouvrables.

AUTOFINANCEMENT (chapitres 042 et 023) : 4 095 221,53 €

Les dépenses d'ordre participent à la constitution de l'autofinancement (ou « Épargne brute ») et comprennent le prélèvement à hauteur de 1 911 717,53 € ainsi que les dotations aux amortissements à hauteur de 2 183 504 € destinées à la couverture du capital de la dette qui s'élève à 3 200 000 €.

b) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 38 078 272 €

Chapitre	Libellé	Total budgété		Inscriptions	
		N-1	BP	N-1	BP
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 672 090		1 911 717	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	144 000		200 000	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	353 351		382 520	
70	PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 852 918		3 532 733	
73	IMPOTS ET TAXES	23 002 765		23 307 160	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 013 843		7 096 608	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 297 051		1 270 206	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	70 000		357 328	
78	REPRISE SUR PROVISIONS	120 000		20 000	
		35 526 017		38 078 272	

Les recettes réelles : (chapitres 002 - 013 - 70 - 73 - 74 - 75 - 76 - 77 - 78)

PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70) : 3 532 733 €

Les produits des services du domaine et ventes diverses de la ville recouvrent les recettes liées aux services publics mis à disposition de la population ainsi que les produits d'utilisation du domaine public communal. Le montant total inscrit au titre **des produits des services et du domaine** tient compte de l'ensemble des activités tarifées à hauteur de 3 533 K€ qui se répartissent comme suit :

Fonction	Total budgété		Inscriptions	
	N-1	BP	N-1	BP
0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	158 155		152 929	
1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	150 000		105 000	
2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	1 501 800		1 213 500	
3 CULTURE - MEDIATHEQUE	50 150		50 150	
4 SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	313 500		328 000	
6 FAMILLE - CRECHES	1 180 000		1 187 000	
7 LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	139 800		152 291	
8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	359 513		343 863	
Total Chapitre	3 852 918		3 532 733	

- La fonction **enseignement** comprend la restauration scolaire (1 038 K€) ; les accueils périscolaires, l'étude surveillée (175 K€), Cette prévision prend en compte une baisse de recettes suite à la période d'urgence sanitaire.
- La fonction **famille** correspond essentiellement aux recettes relatives aux crèches (1 187 K€).
- La fonction **aménagement** et services urbains (343 K€) comprend principalement les droits de voirie (272K€) et les redevances d'occupation du domaine public des opérateurs (66K€).
- La fonction **jeunesse et sport** est composée principalement des recettes relatives aux centres de loisirs du mercredi et des vacances scolaires (293K€) et les colonies de vacances (25K€) et les locations des équipements sportifs (10K€).
- la fonction **sécurité** est évaluée à 105 K€ et correspond à l'application du forfait post-stationnement.

PRODUIT DE LA FISCALITÉ (chapitre 73) : 23 307 160 €

Le produit de fiscalité est estimé en tenant compte d'une hypothèse de taux inchangée pour 2020, détaillée comme suit :

	Taux d'imposition en 2019	Taux d'imposition en 2020
Taxe d'habitation	22,61%	22,61%
Taxe du foncier bâti	17,34%	17,34%
Taxe du foncier non bâti	15,45%	15,45%

Les recettes fiscales se répartissent budgétairement comme suit :

Nature	Total budgété	
	N-1	BP
73111 TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	18 220 245	18 519 865
7318 AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	39 091	40 000
73211 ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 951 228	2 952 095
7351 TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	330 200	330 200
7362 TAXES DE SEJOUR	18 000	21 000
7368 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	4 000	4 000
7381 TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	1 440 000	1 440 000
Total Chapitre	23 002 765	23 307 160

Le produit de la fiscalité directe attendu au titre de 2020 évolue selon l'application du coefficient de revalorisation légale des valeurs locatives fixé à 0,9 % et le dynamisme des bases sur le territoire(1,3%). **La fiscalité directe notifiée (18 519 865€) se répartit de la manière suivante :**

TAXE D'HABITATION BLR	7 997 120
TAXE FONCIERE BATIE BLR	6 558 891
TAXE FONCIERE NON BATIE BLR	6 309
TAXES SUR LES FRICHES COMMERCIALES	2 620
SOUS TOTAL BLR	14 564 940
TAXE D'HABITATION - VSGP	3 414 665
TAXE FONCIERE BATIE -VSGP	539 400
TAXE FONCIERE NON BATIE VSGP	860
SOUS TOTAL VSGP	3 954 925
TOTAL	18 519 865

Les flux de recettes liés à la Métropole du Grand Paris (MGP) :
Ces flux sont composés de l'**attribution de compensation** (AC) et de la compensation part salaires.

Libellé	Montant
ATTRIBUTION DE COMPENSATION TAXE PROFESSIONNELLE	1 827 406
COMPENSATION PART SALAIRE REVERSE	1 124 689

Aucun nouveau transfert de compétences n'étant prévu au cours de l'exercice, le montant de l'attribution de compensation versé par la MGP en 2019 devrait être reconduit en 2020 (1 827 406 €).

Le montant de la compensation « part salaires » (CPS), versée à la Ville par la MGP pour le compte de VSGP et reversée en intégralité via le FCCT, se maintient en 2020 au niveau des exercices précédents, à savoir 1 125 K€. Sur les 2 952 K€ reçus de la MGP, la Ville ne conserve donc que 1 827 K€.

Le produit des droits de mutation a atteint 1 465 K€ en 2019, soit un niveau quasi équivalent aux inscriptions budgétaires (1 440K€). Aussi, raisonnablement, le budget 2020 a été ajusté au regard du réalisé 2019 à hauteur de 1 440 K€.

Le produit de **la taxe sur l'électricité** est de 330 K€. Le produit de cette taxe assise sur la consommation électrique varie d'une année sur l'autre au regard des conditions climatiques.

DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74) : 7 096 608 €

Ces dotations sont principalement constituées de la dotation forfaitaire, des subventions du conseil départemental ainsi que des participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Ces recettes se répartissent de la manière suivante :

Nature	Total budgété		Inscriptions	
	N-1		BP	
7411 DOTATION FORFAITAIRE	2 080 000		2 045 635	
744 FCTVA	-		17 385	
7461 D.G.D.	-		174	
74718 AUTRES	18 260		107 700	
7473 DEPARTEMENTS	390 343		2 484 877	
74741 COMMUNES MEMBRES DU GFP	8 000		9 000	
74748 AUTRES COMMUNES	15 000		16 500	
7478 AUTRES ORGANISMES - CAF	2 002 000		1 894 000	
7482 COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE	-		939	
74832 ATTRIB.FONDS DEPARTEMENT.DE PEREQUATION DE LA TAXE	150 000		92 000	
74834 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	6 400		7 092	
74835 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	340 000		417 466	
7484 DOTATION DE RECENSEMENT	3 840		3 840	
Total Chapitre	5 013 843		7 096 608	

Suite à la municipalisation, le département compense intégralement les charges de personnel payés sur l'année 2018, soit 2 083K€. Ce montant diminuera chaque année en fonction des recrutements directs qui seront effectués par la ville. Par ailleurs, le département dans le cadre du contrat département- ville verse des subventions au titre de la programmation de fonctionnement de la Ville :

- 213K€ pour les établissements d'accueil du jeune enfant
- 70K€ pour les activités culturelles

- 55K€ pour les activités sportives et de haut niveau
- 22K€ pour la coordination gérontologique
- 40K€ au titre de la prévention en direction des personnes âgées.

Cette année encore, la ville subira une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en raison de l'écrêtement forfaitaire de 70K€ (encore appelé « contribution au redressement des finances publiques »).

En 2020, pour la troisième année consécutive, le volume total de la DGF des collectivités locales est reconduit (26,8 Md€) mais la répartition des sommes qui composent cette enveloppe change. En effet, la loi de finances pour 2020 prévoit une augmentation de 220 M€ des composantes péréquatrices (notamment + 90 M€ pour la dotation de solidarité urbaine -DSU et + 90 M€ pour la dotation de solidarité rurale -DSR). Pour financer cette péréquation, la dotation forfaitaire des communes est écrêtée dès lors que le potentiel fiscal de la ville est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen. Ainsi, malgré la croissance de la population réginauburgienne, la DGF au titre de 2020 est écrêtée de 70 K€ et s'établit à 2040 K€. Le montant de DGF par habitant de la Ville n'est plus que de 97€/hab alors qu'il était de 200€/hab en 2013.

Les allocations compensatrices ont été notifiées en 2020 à 425 K€ contre 402 K€ en 2019. Elles comprennent notamment les allocations compensatrices versées jusqu'en 2015 à VSQP.

Concernant la compensation de la taxe d'habitation (TH) pour les personnes de condition modeste, elle sera supprimée en 2021 dans le cadre de la suppression de la TH.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75) : 1 270 206 €

Ce chapitre intègre des produits de gestion courante correspondant à des loyers et redevances.

On distingue :

Fonction	Total budgété	Inscriptions
	N-1	BP
0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	128 300	96 165
7 LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	586 751	654 721
8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	351 000	279 320
9 ACTION ECONOMIQUE - MARCHE	231 000	240 000
Total Chapitre	1 297 051	1 270 206

La fonction services généraux correspond aux recettes générées pour la location temporaire d'espaces (villa Saint-Cyr, Agoreine, Salle des familles, Les colonnes...). Cette estimation prend en compte deux mois de perte de recettes.

La fonction logement est composée du produit des locations des immeubles (appartement, commerces et espace de travail collaboratif).

Les recettes de la fonction aménagement et services urbains correspondent aux stationnements sur voirie.

Concernant la fonction action économique, elle concerne la redevance marché.

REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (chapitre 78) : 20 000 €

Le montant de 20 K€ correspond à la possibilité de reprendre des provisions constituées afin de financer notamment des créances irrécouvrables.

ATTÉNUATIONS DE CHARGES (chapitre 013) : 200 000 €

Les recettes dans ce chapitre correspondent :

- aux remboursements sur la rémunération du personnel (contrat d'insertion, indemnités journalières et assurance)
- aux remboursements des charges sur les détachements et remboursements CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

RECETTES EXEPTIONNELLES (chapitre 77) : 357 328 €

Ce chapitre se décompose de la manière suivante :

- Dotation de solidarité communautaire de la Métropole du Grand Paris 40K€
- Participation de l'Etat pour l'achat des masques 77K€
- Aide exceptionnelle du département 210K€
- 30K€ de régularisations comptables (remboursement d'avois sur électricité ; pénalités sur marché ; recouvrement de créances admises en non valeurs...)

RECETTES D'ORDRE (chapitre 042) : 382 520 €

Les dépenses du chapitre 042 atteignent 382,5 K€ et sont composées des dépenses relatives à la quote-part de subvention amortissable (352 K€), opération équilibrée avec sa contrepartie en dépense d'investissement ainsi que de la comptabilisation dès le budget primitif des travaux en régie. Cette recette augmente fortement en raison du versement de la subvention à la SEM Sceaux-Bourg-la-Reine Habitat.

RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (chapitre 002) : 1 911 717,53 €

L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Le Compte Administratif 2019 présenterait un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 3 253 236,96 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement, après prise en compte des reports, s'élèverait à 671 948,84 €.

Le déficit des restes à réaliser s'élèverait à 669 570,59 €

En conséquence, après couverture de ce besoin de financement et du solde négatif des restes à réaliser, le résultat de fonctionnement à affecter s'élèverait à 1 911 717,53 €.

La section de fonctionnement est ainsi équilibrée.

B/ SECTION D'INVESTISSEMENT

a) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 18 275 105 € y compris reports

Elles comprennent des dépenses réelles et des dépenses dites d'ordre.

Chapitre	Total budgété	Inscriptions
	N-1	BP
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	464 162	671 949
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	353 351	382 520
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	830 000	297 848
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 255 000	3 205 000
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 082 582	631 269
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 286 171	308 000
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 204 048	3 678 449
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	9 412 003	7 312 500
26 TITRES ET VALEURS	4 925 252	0
Total Dépenses	27 812 568	16 487 535

Les dépenses réelles : (chapitre 16 - 20 - 204 - 21 - 23)

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 3 205 000 €

Les mouvements équilibrés représentent 5 K€ de dépôts et cautionnement. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes.

Le montant du remboursement de capital de dette (**3 200 K€**) comprend, le remboursement de deux prêts de la Caisse d'Allocations Familiales relatifs au relais petite enfance (15 K€) et au CAEL (15 K€) d'un montant total de 30 K€ et le remboursement de la dette bancaire pour 3 170 K€.

Les dépenses d'intervention :

Elles comprennent les dépenses relatives aux chapitres 20, 204, 21, 23.

ÉTUDES-LOGICIELS (chapitre 20) : 631 269 €

Fonction	Libellé	Total budgété		Inscriptions
		N-1	BP	
0	SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	242 993		135 705
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION	36 303		0
3	CULTURE - MEDIATHEQUE	123 623		4 000
4	SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	26 491		6 000
6	FAMILLE - CRECHES	141 600		0
7	LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	2 600		2 000
8	AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	491 279		483 564
9	ACTION ECONOMIQUE - MARCHÉ	17 694		0
		1 082 582		631 269
TOTAL GENERAL		1 082 582		631 269

Principalement, ces crédits sont nécessaires pour financer des études relatives **aux services généraux** (informatique (mise en place de la billetterie en ligne, gestion informatisée de l'aide sociale), ressources humaines, administration générale (réalisation de diagnostics de performance énergétique des bâtiments communaux (50 K€)...)), **à l'aménagement et au service urbain** (extension du complexe sportif des Bas Coquarts (210 K€)), étude de programmation de la Faïencerie, (75K€), extension de la vidéo protection (30K€), construction d'une nouvelle crèche rue des Rosiers (50K€).

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (chapitre 204) : 308 000 €

Les montants inscrits sont relatifs au financement du logement social (surcharges foncières) :

- subvention Hauts de Seine Habitat - 10 logements sociaux rue Elie Le Gallais
- subvention Pax Progrès Pallas - foyer d'accueil médicalisé 5 Ravon - 45 chambres - 2ème moitié

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (chapitre 21) : 3 678 449 €

Fonction	Libellé	Total budgété		Inscriptions
		N-1	BP	
0	SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	1 078 048		877 474
1	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	54 194		20 600
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION	299 159		223 430
3	CULTURE - MEDIATHEQUE	547 548		210 576
4	SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	600 893		209 905
5	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	46 090		3 700
6	FAMILLE - CRECHES	194 841		315 802
7	LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	1 554 263		69 400
8	AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	1 789 988		1 747 562
9	ACTION ECONOMIQUE - MARCHÉ	39 024		0
		6 204 048		3 678 449

Les dépenses relatives **aux services généraux** concernent principalement les travaux de mise aux normes

des bâtiments municipaux (346 K€) et l'achat de matériel nécessaire à l'entretien des bâtiments municipaux et du patrimoine locatif de la Ville (178 K€) et les achats de matériel informatique (193 K€).

Les travaux relatifs à l'**aménagement urbain** portent notamment sur l'achat de deux commerces (500K€); le ravalement parking gare à l'Association Foncière Urbaine Libre du Petit Luxembourg (110K€), la mise en sécurité de canalisations de gaz (170 K€) rue de Fontenay, l'installation de caméras de vidéosurveillance (250 K€) et les enfouissements de réseaux d'éclairage public (269 K€).

Les travaux relatifs au **sport** concernent des travaux de mise aux normes et sécurité sur les équipements sportifs de la ville (gymnase des Bas Coquarts; gymnase Carnot, Stade) pour 130K€, le solde concerne l'acquisition de matériel.

Les travaux relatifs à la **culture** concernent principalement l'achat du mobilier pour le CAEL (161K€) ; la Villa Saint-Cyr (10 K€) et la médiathèque (équipement Microfolie : 10 K€).

Sur les secteurs **Enseignement** et **Famille** qui concernent les crèches et les écoles, sur les 539K€ prévus 300K€ sont alloués à la mise en œuvre du plan canicule.

TRAVAUX (chapitre 23) : 7 312 500 €

Fonction	Total budgété		Inscriptions	
	N-1		BP	
0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	30 000		-	
3 CULTURE - MEDIATHEQUE	3 381 256		4 076 000	
4 SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	-		100 000	
6 FAMILLE - CRECHES	-		110 000	
8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	6 000 747		3 026 500	
Total Chapitre	9 412 003		7 312 500	

Les travaux relatifs à l'aménagement concernent principalement les études et les travaux relatifs au réaménagement de la place de la gare (3 026 K€).

Les études et les travaux relatifs à la culture concernent essentiellement la construction d'un bâtiment socio-culturel pour le CAEL (4 076 K€).

La fonction 4 Sports correspond au début des travaux concernant la relocalisation du terrain de pétanque.

La fonction 6 Famille correspond aux travaux relatifs à la crèche des Rosiers.

b) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 18 275 105 € y compris reports

Les recettes réelles (chapitres 10 - 13 - 16- 024). Elles comprennent :

Chapitre	Total budgété	Inscriptions
	N-1	BP
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 692 687	1 911 718
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	3 615 000	950 000
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 188 915	2 183 504
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	830 000	297 848
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	9 041 869	3 726 552
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 698 098	4 932 484
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 746 000	3 155 000
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0	0
Total Recettes	27 812 568	17 157 106

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10) : 3 726 552 €

Nature	Total budgété	Inscriptions
	N-1	BP
10222 F.C.T.V.A.	960 000	2 130 033
10226 TAXE D'AMENAGEMENT	173 283	255 000
10228 AUTRES FONDS	5 663 913	0
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	2 244 673	1 341 519
Total Recettes	9 041 869	3 726 552

La prévision intègre :

- la récupération de TVA correspondant aux dépenses d'équipement de l'exercice déduction faite d'un volume de dépenses non éligibles pondérées par le taux applicable, soit 16,404%, pour 2130 K€.
- l'affectation prévisionnelle de l'excédent de fonctionnement reporté pour 1341 K€;
- une estimation de la taxe d'aménagement pour 255 K €.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (chapitre 13) : 4 932 484 €

Au titre de l'exercice 2020, les subventions inscrites se répartissent comme suit :

Nature	Libellé	Total budgété	Inscriptions
		N-1	BP
1312	REGIONS	0	6 112
13151	GFP DE RATTACHEMENT	0	24 433
1318	AUTRES	24 429	0
1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	85 570	40 570
1322	REGIONS	782 356	432 321
1323	DEPARTEMENTS	2 982 579	2 045 456
13251	GFP DE RATTACHEMENT	0	15 242
1328	AUTRES	1 801 492	2 022 728
1336	PARTICIPATIONS POUR VOIRIE ET RESEAUX	19 560	0
1347	DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL	0	345 622
1348	AUTRES	2 112	0
		5 698 098	4 932 484

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 3 155 000 €

Les mouvements équilibrés représentent 5 K€ de dépôts et cautionnement. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes.

EMPRUNT 2020 : 3 150 000 €

Ce montant prévisionnel permet d'assurer l'équilibre global de la section d'investissement.

PRODUIT DE CESSION D'IMMOBILISATION (chapitre 024) : 950 000 €

Ce montant concerne le solde la cession de la Villa Maurice et la revente de deux commerces.

MOUVEMENT D'ORDRE (chapitres 021- 040) : 3 938 101,76 €

Ces opérations s'équilibrent de section à section (prélèvement pour **1 911 717,53 €** et dotations aux amortissements pour **2 183 504€**). Ces mouvements d'ordre constituent l'autofinancement.

LES RESTES A RÉALISER

Les restes à réaliser 2019 à reporter sur le budget 2020 se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	Report
		de Crédit
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	410 441
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	302 960
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 343 226
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	180 944
	Total Dépenses	2 237 571
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 568 000
	Total Recettes	1 568 000
	Solde Investissement	-669 571

La section d'investissement est équilibrée.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2020 de la Ville tel que décrit ci-dessus.